

---

*Extrait du Priuilege du Roy.*

**P**AR grace & Priuilege du Roy, il est permis à SEBASTIEN CRAMOISY Marchand Libraire Iuré en l'Vniuersité de Paris, & Imprimeur ordinaire du Roy & de la Reyne Regente, Bourgeois & ancien Escheuin de cette Ville de Paris, d'imprimer ou faire imprimer vn Liure intitulé, *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable és Missions des Peres de la Compagnie de IESVS, en la Nouvelle France, és années 1647. & 1648. enuoyée au R. P. Prouincial de la Prouince de France, par le Superieur des Missions de la mesme Compagnie.* Et ce, pendant le temps & espace de dix années consecutiues, avec deffenses à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer ledit Liure, sous pretexte de déguisement ou changement qu'ils y pourroient faire, à peine de confiscation & de l'amende portée par ledit Priuilege. Donné à Paris en Decembre 1648.

Par le Roy en son Conseil,

CRAMOISY.